

## Formation de « Gestionnaire RH avec certificat HRSE »

Chères étudiantes, chers étudiants,

Comme nous vous l'avons annoncé, l'évolution constante des métiers RH et les exigences qui en découlent sur le marché du travail ont amené la direction de la Commission d'examen d'HRSE à adapter le règlement, les directives, ainsi que le titre de l'examen du certificat d'assistant·e en gestion du personnel.

Le nouveau règlement et les nouvelles directives entreront en vigueur pour l'examen de **septembre 2022** qui sera réalisé en mode « open-book ».

Les certifié·e·s seront dès lors habilités à porter le titre de :

**« Gestionnaire RH avec certificat HRSE Human Resources Swiss Exams ».**

Ce document vous fournit toutes les informations utiles pour appréhender les changements à venir et effectuer votre choix pour la suite de votre formation.

Bonne lecture !

---

### Table des matières

Formation de « Gestionnaire RH avec certificat HRSE » .....	1
Règlement d'examen à partir de septembre 2022 .....	2
Directives d'examen à partir de septembre 2022 .....	2
Nouvelle formation préparant à l'examen HRSE à partir de septembre 2022 .....	4
Les options qui s'offrent à vous pour la suite de votre formation .....	8
FAQ .....	11

## Règlement d'examen à partir de septembre 2022

### Principales modifications

#### Conditions d'admission

Au même titre qu'un certificat fédéral de capacité (CFC), une attestation de formation professionnelle (AFP) est également reconnue comme l'une des conditions d'inscription à l'examen.

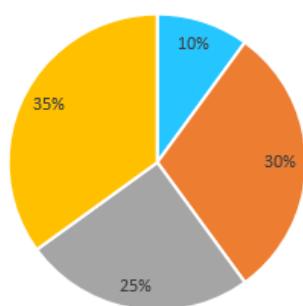
Le service militaire long ou le service civil d'une année au moins sont reconnus comme expérience professionnelle.

#### Déroulement de l'examen

Possibilité de solliciter un temps supplémentaire pour l'examen pour des personnes avec handicap.

#### Parties de l'examen et pondération

L'examen se détaille de la manière suivante :



- Bases du management en Ressources Humaines (MRH) - 10%
- Gestion administrative du personnel - 30%
- Principes de base en droit du travail - 25%
- Gestion des salaires et des assurances sociales - 35%

Augmentation de la pondération des parties « Salaires et assurances sociales » et « Droit du travail ».

Référence : [Règlement de l'examen de certificat de Gestionnaire RH, version 2020](#), hrse.ch.

## Directives d'examen à partir de septembre 2022

### Principales modifications

Les directives décrivent les matières et les objectifs d'examen. Les principaux changements portent sur les éléments suivants :

#### Introduction de nouveaux thèmes

- Santé, sécurité et risques psychosociaux au travail
- Indicateurs RH de l'entreprise
- Gestion de projet et outils de gestion de projets (PERT, Gantt, etc.)

## Modification ou développement de thèmes existants

- Les systèmes de management d'entreprise
- Technologies de l'information et digitalisation
- Sous processus de la gestion administrative du personnel
- Gestion des compétences
- Décomptes de fin d'année
- Loi sur l'égalité et la protection des données
- Motifs de fin des rapports de travail
- Parties d'un certificat de travail, d'une attestation et d'un certificat d'apprentissage

## Adaptation de la taxonomie

Les exigences de l'examen, définies par des niveaux de taxonomie, sont renforcées dans les domaines **Salaires** et **Droit du travail**. De manière générale on constate :

- Une diminution du niveau d'exigence pour les sujets qui traitent des matières générales, telles que les instruments de la conduite d'entreprise, les dossiers du personnel, etc.
- Une augmentation du niveau d'exigence pour les matières plus concrètes du métier correspondant aux activités quotidiennes des professionnels RH, telles que la gestion du temps de travail, les contrats de travail, les obligations du travailleur, etc.

Référence : [Directives de l'examen de certificat de Gestionnaire RH, version 2020, hrse.ch.](#)

## Annexe aux directives

### Examen « open book »

L'Annexe I aux Directives de l'examen stipule qu'à partir de la session de septembre 2022 l'examen sera à livre ouvert (open book) sous condition et précise les moyens auxiliaires autorisés :

- Les textes de lois sous la forme d'édition Chancellerie fédérale ou de versions non commentées en format A5 maximum (surlignages au feutre, annotations et séparateurs autorisés).
- Des supports de cours, notes personnelles, résumés, pense-bêtes, mémos, feuilles vierges, etc. classés dans un seul classeur fédéral A4 de maximum 8 cm d'épaisseur.

Cette évolution indique une volonté d'évaluer les candidat·e·s davantage sur la réflexion et la résolution de cas pratiques en lien avec les notions étudiées que sur la mémorisation.

Référence : [Annexe I aux Directives de l'examen de certificat de Gestionnaire RH : « Moyens auxiliaires » et « Formules », version 1.0 – 2021, hrse.ch.](#)

## Nouvelle formation préparant à l'examen HRSE à partir de septembre 2022

En adéquation avec ces nouvelles directives, nous faisons évoluer notre formation d'Assistant·e en gestion du personnel qui est renommée en formation de **Gestionnaire RH**.

En cours d'élaboration, le premier classeur sera disponible dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021, afin de permettre aux étudiant·e·s souhaitant se présenter à la session d'examen de septembre 2022 de commencer leur formation dans les meilleurs délais.

Les principales modifications concernent :

- La structure de cours (3 classeurs)
- Le plan d'études (entièvement revu selon les nouvelles directives d'examen)
- Les contenus de cours (revus et complétés pour répondre aux nouveaux objectifs d'examen)
- La répartition des ressources pédagogiques (selon la nouvelle pondération des parties de l'examen).

### Structure du cours

Classeur 1 – Gestion du personnel	Parution : dès le 01.12.2021
<b>Parties :</b> - Bases du Management en RH - Gestion administrative du personnel	
<b>Pondération :</b> 40 % de l'examen	
Classeur 2 – Droit du travail	Parution : dès le 15.02.2022
<b>Partie :</b> - Principes de base en droit du travail	
<b>Pondération :</b> 25 % de l'examen	
Classeur 3 - Rémunération et assurances sociales	Parution : dès le 01.04.2022
<b>Partie :</b> - Gestion des salaires et des assurances sociales	
<b>Pondération :</b> 35 % de l'examen	

## Plan d'études

### Classeur 1 – Gestion du personnel

Chapitres	Devoirs
Présentation de votre formation	/
Plan d'études	
<b>BASES DU MANAGEMENT EN RESSOURCES HUMAINES</b>	
Bases de la gestion d'entreprise et du management RH	N° 1
Instruments de la conduite d'entreprise	
Santé, sécurité et risques psychosociaux au travail	
Communication interne	N° 2
Indicateurs RH de l'entreprise	
Gestion de projet	
<b>GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL</b>	
Description des sous-processus RH	N° 1
Recrutement	
Entrée en service	
Formation et développement du personnel	N° 2
Fin des rapports de travail	N° 3
Gestion du temps de travail	N° 4
Dossiers du personnel	N° 5
Autorisations de séjour et de travail en Suisse	

### Classeur 2 – Droit du travail

Chapitres	Devoirs
<b>PRINCIPES DE BASE EN DROIT DU TRAVAIL</b>	
Les bases du droit du travail	N° 1
Contrat de travail	N° 2
Obligations du travailleur	
Obligations de l'employeur	
Temps de travail et de repos, vacances et jours fériés	N° 3
Fin des rapports de travail	N° 4
Certificats de travail	
Droit de signature / Registre du commerce	

Classeur 3 – Rémunération et assurances sociales

Chapitres	Devoirs
GESTION DES SALAIRES ET DES ASSURANCES SOCIALES	
Rémunération	N° 1
Assurances sociales	N° 2
AVS	
AI	
APG	
PC	N° 3
Allocations familiales	
AC	
LAA	
LPP	
Prestations IJM	
Décomptes de salaires I	N° 4
Décomptes de salaires II	
Impôts source	N° 5
Prestations de tiers	
Certificats de salaires	
Autres décomptes	N° 6
	Devoir récapitulatif *

\* Devoir récapitulatif portant sur l'ensemble des parties de l'examen : 100 questions – durée 3 h00.

## Contenus de cours

Principales évolutions :

- Introduction de nouveaux thèmes (voir section Directives d'examen)
- Développement de thèmes existants (voir section Directives d'examen)
- Alignement des matières aux niveaux d'acquisition requis à l'examen (niveaux de taxonomie)
- Illustration de la théorie par des cas concrets, afin de privilégier l'aspect pratique dans l'apprentissage
- Élaboration de tests d'autocontrôle supplémentaires pour permettre une évaluation régulière des acquis.

## Répartition des ressources pédagogiques

### Théorie

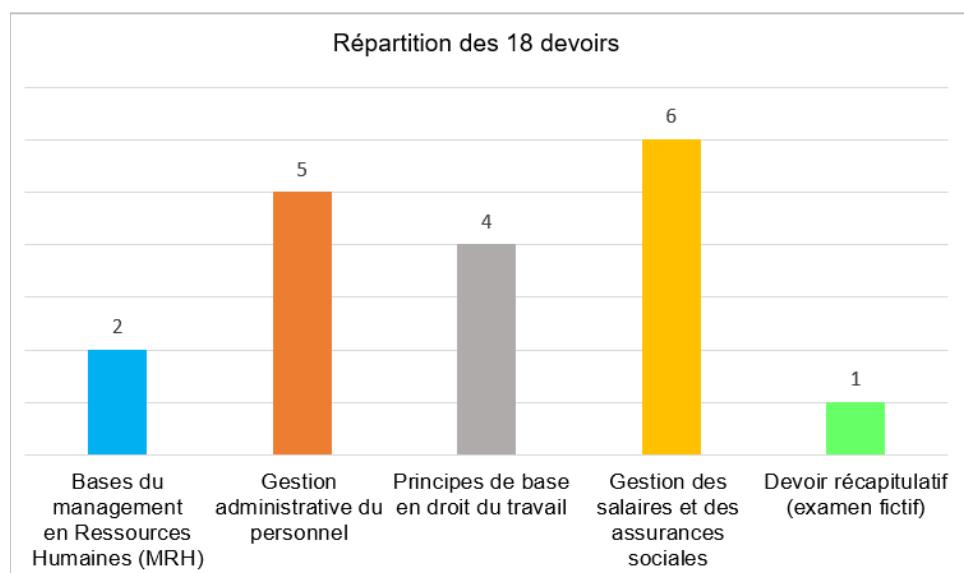
La distribution des ressources pédagogiques offre un équilibre des matières conforme à l'importance accordée par la commission d'examen à chacune des parties.

### Devoirs

La répartition des devoirs permet d'obtenir une note moyenne globale comparable à celle d'un examen officiel.

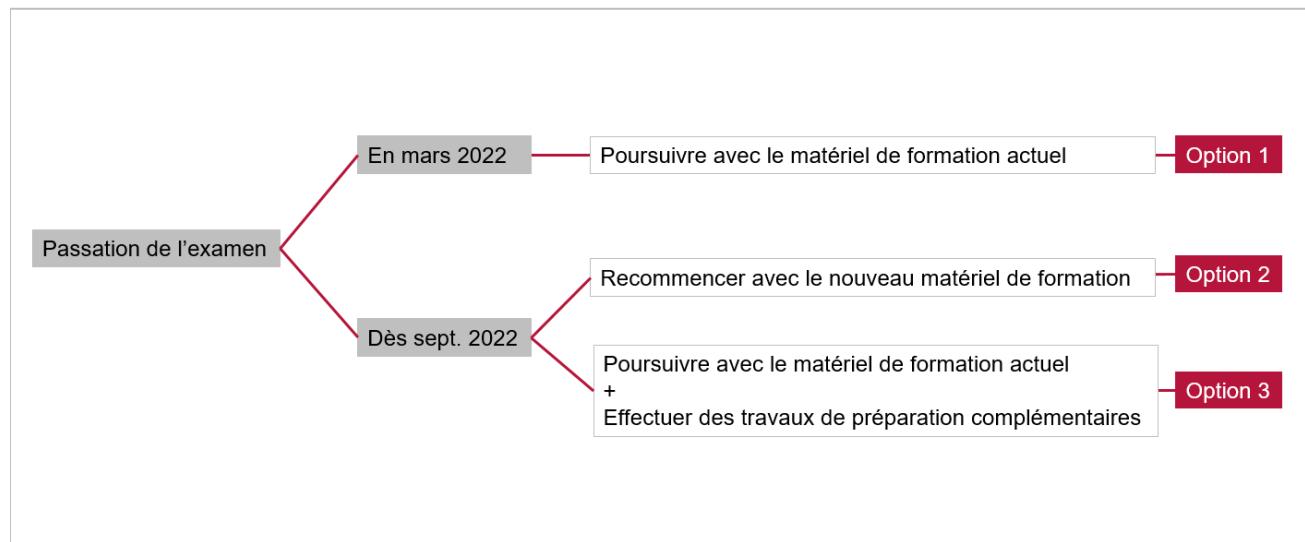
De plus, un devoir récapitulatif final, correspondant en quantité et en qualité à un examen, permet d'évaluer les connaissances acquises sur l'ensemble des matières.

La nature elle-même des devoirs ne subit pas de modification, mais les questions sont orientées sur la pratique comme le sera l'examen officiel.



## Les options qui s'offrent à vous pour la suite de votre formation

Tenant compte de la date à laquelle vous souhaitez vous présenter à l'examen HRSE du certificat en Ressources humaines, plusieurs options s'offrent à vous.



Nous vous invitons à prendre connaissance des descriptifs des options ci-après, **avant d'effectuer votre choix.**

Le questionnaire disponible sur votre espace étudiant en ligne vous permettra de nous communiquer votre choix d'ici le **lundi 15 novembre au plus tard.**

**A noter que le choix que vous nous aurez communiqué sera définitif.**

## Descriptifs des options

Option 1	Préparation pour l'examen de mars 2022
Public cible	<p>Tous les étudiants souhaitant se présenter à l'examen de mars 2022.</p> <p>Cette option est conseillée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Aux étudiants ayant comme objectif de terminer l'étude du 2<sup>ème</sup> classeur (1042 – Rémunération et assurances sociales) début février 2022..</li><li>2. Aux étudiants déjà familiarisés avec les activités RH.</li></ol>

### Plan d'action :

Poursuivre la formation d'Assistant·e en gestion du personnel avec le matériel de formation actuel :

- Classeur 1040 – Gestion du personnel
- Classeur 1042 – Rémunération et assurances sociales.

### **Important**

Il est fortement recommandé de terminer l'étude du 2<sup>ème</sup> classeur début février au plus tard, afin de disposer de suffisamment de temps pour réaliser les devoirs récapitulatifs et réviser la matière avant l'examen.

### Plan de remédiation en cas d'échec à l'examen de mars 2022 pour les étudiants sous contrat :

- Envoi gratuit des classeurs de la nouvelle formation de Gestionnaire RH avec certificat HRSE :
  - Gestion du personnel
  - Droit du travail
  - Rémunération et assurances sociales
- Travaux à effectuer :
  - Étude d'une sélection de chapitres ou sections (selon liste fournie)
  - Réalisation des tests d'autocontrôle
  - Réalisation des devoirs et auto-correction sur la base des corrigés types

### **Important**

Les lectures, ainsi que la réalisation de l'ensemble des tests d'autocontrôle et des devoirs sont fortement recommandées pour se familiariser avec les nouveaux objectifs d'examen.

- Possibilité de questionner votre formateur.
- Offre d'une préparation spécifique gratuite.
- Possibilité de solliciter une extension gratuite de 12 mois du contrat IFP.

Option 2	Préparation pour l'examen dès septembre 2022
Public cible	Tous les étudiants souhaitant se présenter au nouvel examen dès septembre 2022.
<u>Plan d'action :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recomencer la formation avec les nouveaux classeurs (formation de Gestionnaire RH avec certificat HRSE).</li> </ul>	
<u>Offre :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi gratuit des nouveaux classeurs (selon dates de parution)</li> <li>• Possibilité de solliciter une extension gratuite de 12 mois du contrat IFP en cas d'échec à l'examen.</li> </ul>	

Option 3	Préparation pour l'examen dès septembre 2022
Public cible	Tous les étudiants souhaitant se présenter au nouvel examen dès septembre 2022.
<u>Plan d'action :</u>	
Poursuivre la formation d'Assistant·e en gestion du personnel avec le matériel de formation actuel :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classeur 1040 – Gestion du personnel</li> <li>• Classeur 1042 – Rémunération et assurances sociales.</li> </ul>	
<u>En complément :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi gratuit des classeurs de la nouvelle formation de Gestionnaire RH avec certificat HRSE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du personnel</li> <li>- Droit du travail</li> <li>- Rémunération et assurances sociales</li> </ul> </li> <li>• Travaux à effectuer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'une sélection de chapitres ou sections (selon liste fournie)</li> <li>- Réalisation des tests d'autocontrôle</li> <li>- Réalisation des devoirs et auto-correction sur la base des corrigés types</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Important</b>	
Les lectures, ainsi que la réalisation de l'ensemble des tests d'autocontrôle et des devoirs sont fortement recommandées pour se familiariser avec les nouveaux objectifs d'examen.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de questionner votre formateur.</li> <li>• Offre d'une préparation spécifique gratuite.</li> <li>• Possibilité de solliciter une extension gratuite de 12 mois du contrat IFP en cas d'échec à l'examen.</li> </ul>	

## FAQ

---

► **Quel est le positionnement du certificat de Gestionnaire RH sur le marché du travail ?**

Le positionnement métier est inchangé. Ce diplôme prépare essentiellement au métier d'*Assistant·e en ressources humaines* dont la dénomination sur le marché de travail tend à évoluer vers *Gestionnaire en ressources humaines*. Ce diplôme ne prétend pas préparer à des postes de management.

► **Quelle est la valeur de l'ancien diplôme sur le marché du travail ?**

Les changements apportés par HRSE permettent d'adapter l'examen aux évolutions constatées sur le marché du travail et ainsi d'augmenter la crédibilité de l'examen pour développer la confiance des employeurs. Toutefois, ces adaptations ne remettent pas en cause la valeur de l'examen du certificat actuel. Les deux diplômes permettent d'accéder par la suite à l'examen professionnel de spécialiste RH.

► **Les détenteurs du certificat d'assistant·e en gestion du personnel peuvent-ils prétendre au titre de Gestionnaire RH avec certificat HRSE ?**

Le changement d'intitulé de la formation traduit un renforcement des exigences à l'examen et les étudiant·e·s ayant obtenu le certificat d'assistant·e en gestion du personnel ne pourront pas prétendre au titre de Gestionnaire RH avec certificat HRSE.

► **Quelle est la durée du contrat IFP pour la nouvelle formation ?**

La durée du contrat est de 36 mois (pas de changement).

► **Est-il possible d'obtenir un délai supplémentaire pour terminer la formation ?**

Les étudiant·e·s dont la signature du contrat IFP est antérieure au 30 novembre 2021 (date de lancement de la nouvelle formation) pourront bénéficier sur demande d'une extension gratuite de 12 mois de leur contrat en cas d'échec à l'examen.

► **Que se passe-t-il en cas d'échec à l'examen de mars 2022 ?**

Les candidat·e·s ayant échoué à l'examen sur la base de l'ancien règlement et des anciennes directives devront adopter les nouvelles règles s'ils se présentent à nouveau.

L'IFP offre un plan de remédiation aux étudiant·e·s sous contrat souhaitant se présenter au nouvel examen.

► **La taxe d'examen a-t-elle changé ?**

La taxe d'examen (actuellement de CHF 440.-) est indiquée dans les conditions générales édictées annuellement par la Commission d'examen. Celles-ci seront disponibles dès l'annonce de l'examen sur le site de l'association faîtière (<https://www.hrse.ch/fr/HRSE.html>).

► **Quelle est la durée de l'examen ?**

L'examen dure 3 heures (pas de changement).

A noter qu'il est désormais possible de demander un **temps supplémentaire pour l'examen** sur présentation d'un certificat médical détaillé. La Commission d'examen se réserve le droit de déterminer l'heure et le lieu de l'examen, ainsi que la durée supplémentaire accordée.

► **Quelles sont les modalités d'examen ?**

L'examen écrit s'effectue en ligne (pas de changement).

L'examen comportera 100 questions et la typologie des questions reste inchangée : questions ouvertes, questions d'appariement, questions d'ordonnancement, questions oui / non, questions à choix unique et QCM.

► **Quelle est la validité de l'examen pour se présenter à l'examen du brevet ?**

Il n'y a pas de validité limite (pas de changement).